



DDAE Projet ReSolute Calcul D9-D9A

CIRCA - Diesen / Porcelette (57)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale - CIRCA

Référence 1207 D03-A7 DDAE CIRCA Calcul D9-D9A F(cl)
Date 30/07/2024
Pages 3
Diffusion Publique

ISO Ingénierie

Agence Ile de France

23 rue Colbert 78180 Montigny-le-Bretonneux Tél.: +33 (0)1 61 38 37 30 Siège Social – Agence PACA

100 rue Pierre Duhem 13290 Aix en Provence Tél.: +33 (0)4 42 24 51 40 Agence Rhône Alpes

5 rue Abraham BLOCH 69007 Lyon

Tel.: +33 (0)4 78 18 53 53

S.A au capital de 100 000 € – RC Aix B 380 691 311 00100 APE 7112B – iso@ingenierie.com

Scénario considéré : Incendie Stockage bois				
Description somm	aire du risque			
Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence	Stockage de bois (woodyard)			
Principales activités	Stockage de bois			
Stockages (quantité et nature des principaux matériaux combustibles / inflammables)	Poussières de bois			
Critères	Coefficients additionnels	Commentaires		
Hauteur de stockage (1) (2) (3)				
Jusqu'à 3 m	0			
Jusqu'à 8 m	+ 0,1			
Jusqu'à 12 m	+ 0,2	Hauteur du Woodyard considérée entre 3 et 8 m (6 m de hauteur de		
Jusqu'à 30 m	+ 0,5	stockage estimée)		
Jusqu'à 40 m	+ 0,7			
Au-delà de 40 m	+ 0,8			
Type de construction (4)				
Ossature stable au feu ≥ 1 heure	-0,1	Stockages et équipements en extérieur sans risque d'effrondement de toitures en cas d'intervention des		
Ossature stable au feu ≥ 30 minutes	0	secours => Assimilé à une structure très stable		
Ossature stable au feu < 30 minutes	+ 0,1	lies stable		
Matériaux aggravants				
Présence d'au moins 1 matériau aggravant (5)	0	Stockage, convoyeurs et sécheurs principalement métalliques ou matières incombustibles avec présence possible de caoutchouc ou de plastiques		
Types d'intervention internes				
Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée)	-0,1	Présence permanente sur site (fonctionnement 24h/24 7j/7)		
DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels (6)	0	Stockage en extérieur sans détection incendie retenu		
Service de sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention en mesure d'intervenir 24h/24 (7)	0	Pas de convention signée. Equipe de pompiers de la plateforme Total		
S coefficients	-0,1			
1+ S coefficients	0,9			
Surface de référence (S en m²)	1720,0			
Qi = 30 x S x (1+ S Coef) / 500 (8)	93			
Catégorie de risque (9)		Stockage équivalent à ceux de la		
Risque 1 : Q1 = Qi x 1		productions de panneaux de bois Fascicule E de l'annexe D9 :		
Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5	139	Fabriques de panneaux de particules à base de copeaux, sciure de bois.		
Risque 3 : Q3 = Qi x 2		Stockage: risque 2		
Risque protégé par une installation d'extinction automatique à 10 (10) : Q1, Q2 ou Q3 / 2	139			
Débit Calculé (11) (Q en m3/h)	139			
Débit Retenu (12) (13) (14) (Q en m3/h) (1) Sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étar	150	Arrondi au multiple de 30 m ³ /h supérieur le plus proche		

stockage)

(2) En cas de présence exclusive de liquides inflammables ou combustibles (point d'éclair inférieur à 93 °C) dans des contenants de capacité unitaire > 1 m3, retenir un coefficient égal à 0 (valable pour les stockages et les activités).

(3) Pour les activités, retenir un coefficient égal à 0.

(4) Pour ce coefficient, ne pas tenir compte de l'installation d'extinction automatique à eau.

(5) Les matériaux aggravants à prendre en compte sont :

fluide caloporteur organique combustible d'une capacité de plus de 1 m3;

- panneaux sandwichs à isolant combustible présentant un classement de réaction au feu B s1 d0 ou inférieur selon l'arrêté du 21 novembre 2002 ;

bardage extérieur combustible (bois, matières plastiques);

- revêtement d'étanchéité bitumé sur couverture (sauf couverture en béton) ;

aménagements intérieurs en bois (planchers, sous toiture, etc.);
 matériaux d'isolation thermique combustibles en façade et en toiture (matières plastiques, matériaux biosourcés,

ceux-ci ne sont plus considérés comme des matériaux aggravants.

etc.) ;
- panneaux photovoltaïques.
Si la catégorie de risque retenue est déjà majorée du fait de la présence de panneaux sandwichs (voir chapitre 4.1.2),

(6) Une installation d'extinction automatique à eau de type sprinkleur peut faire office de détection automatique d'incendie.

(7) La présence seule d'équipiers de première intervention ou d'un service de sécurité utilisant uniquement des moyens

(9) La catégorie de risque RF, 1, 2 ou 3 est fonction du classement des activités et stockages référencés en annexe 1.

de première intervention (extincteurs, RIA) ne permet pas de retenir cette minoration.

(8) Qi : débit intermédiaire du calcul en m3/h.

Pour le risque RF, voir également le chapitre 4.1.2.

(10) Un risque est considéré comme protégé par une installation d'extinction automatique à eau si :

- protection autonome, complète (couvrant l'ensemble de la surface de référence) et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et des référentiels existants ;

installation entretenue et vérifiée régulièrement ;
installation en service en permanence.

(11) Le débit calculé correspond à la somme des débits liés aux activités et aux stockages dans la surface de référence considérée.

(12) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m3/h.

(13) Le débit retenu sera limité à 720 m3/h en cas de risque protégé par un système d'extinction automatique à eau. Tout résultat supérieur sera ramené à cette valeur.

(14) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (voir chapitre 5, alinéa 9) doit être distribuée par des points d'eau incendie situés à moins de 100 m des accès principaux des bâtiments et distants entre eux de 150 m maximum. Par ailleurs, les points d'eau incendie seront positionnés dans la mesure du possible de telle sorte que l'exposition au flux thermique du personnel amené à intervenir ne puisse excéder 5 kW/m².

Application du D9A (Document technique : Défense extérieure contre l'incendie et rétentions - Guide pratique pour le dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction)

Besoins pour la lutte extérieure		résultats document D9 (Besoins x 2 heures au minimum)	
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinklers	Volume réserve intégrale de la source principale ou besoins x durée théorique maxi de fonctionnement	49,50
	Rideau d'eau	besoins x 90min	0,00
	RIA	A négliger	0,00
	TXI/X	, thoughgon	+
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante x temps de fonctionnement requis	0,00
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit x temps de fonctionnement requis	0,00
Valura a alla su l'é a sur			+
Volumes d'eau liés aux intémpéries		10 l / m² de surface de drainage	115,00
			+
Présence stock de liquides		20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume	0,00
			=
Volume total de liquide à mettre en rétention			464,50